



Une rivière vitale

La Nass est l'élément vital d'un bassin naturel d'une richesse exceptionnelle. Elle relie les villages nisga'a entre eux et les terres nisga'a à la mer. Et elle est un lien entre le passé et l'avenir.

Pendant des milliers d'années, les abondantes remontes de saumons et d'eulakanes qui empruntaient la Nass donnèrent de si bonnes récoltes que les Nisga'a purent construire des villages prospères et développer des relations d'échange avec les autres nations loin dans l'Intérieur et sur toute la côte. Conformément à l'Accord définitif, les Nisga'a ont le droit de pêcher sur l'ensemble des 26 838 km² correspondant à la région de la Nass.

Pêches nisga'a

Pour les Nisga'a, il est vital de pouvoir participer à la gestion des pêches, pour des raisons culturelles et économiques. C'est pourquoi le Canada et la Nation Nisga'a ont institué le Programme des pêches des Nisga'a en 1992, qui a pour objet de gérer la ressource de manière conjointe. Le traité permet aux Nisga'a de vendre leurs prises de saumon, et les revenus tirés de cette activité bénéficient grandement à la communauté.

En 2001, pas moins de 800 permis de pêche aux fins de vente ont été délivrés aux citoyens nisga'a afin qu'ils puissent prendre part à huit ouvertures de pêche d'intérêt commercial, pour une récolte totale de 103 860 kg de saumons, représentant un revenu de 386 126 dollars pour les pêcheurs nisga'a et de 162 908 dollars pour le gouvernement Nisga'a Lisims. La récolte domestique, pour fin de consommation locale, a atteint l'objectif des 13 454 saumons. Grâce à l'efficacité des interactions, de la

coordination et des échanges d'information qui ont pu être établis entre le Programme des pêches nisga'a et le ministère des Pêches et des Océans (MPO), les quantités pêchées sont celles qui avaient été prévues. La qualité des données recueillies a également permis d'autoriser une pêche monospécifique du coho (à la traîne) pour les pêcheurs commerciaux de la région.

Le Programme des pêches des Nisga'a continue d'investir dans l'avenir. Durant la période concernée par le présent rapport, le GNL a fait l'acquisition d'un nouveau bateau patrouilleur en aluminium, le *Liblksim Lisims* (« Protecteur de la Nass »). Seize employés nisga'a ont reçu une formation de sauvetage en eaux vives et douze une formation de premiers soins. Un nouveau site de débarquement des prises a été construit à Gitwinksihlkw pour le déchargement, le comptage et la pesée des captures de saumon sous la direction du Programme des pêches des Nisga'a. Dès la première année d'activité, l'installation a été utilisée pour 221 débarquements contrôlés. De plus, l'usine de transformation du poisson établie par le Programme des pêches des Nisga'a à New Aiyansh a été dotée d'un quai de chargement et d'un dépôt de contrôle pour l'expédition des captures individuelles destinées aux marchés. Plus de cent personnes ont travaillé pour le Programme des pêches des Nisga'a au cours de la saison 2001.

Gestion coopérative des pêches

Le Comité de gestion conjointe des pêches (CGCP), organe tripartite établi conformément à l'Accord définitif, a soumis le plan de pêche

annuel des Nisga'a au MPO. Constitué de six membres—deux représentants respectivement pour la Nation Nisga'a, le Canada et la Colombie-Britannique—, le CGCP facilite la planification conjointe et la conduite des activités de pêche des Nisga'a et la valorisation de la région de la Nass.

Dans une étude de la saison de pêche 2000 effectuée par le Groupe de travail technique sur les pêches, le MPO et la Nation Nisga'a ont déterminé les changements qui devaient être apportés aux critères d'allocation de la ressource. Le CGCP a accepté les recommandations du Groupe de travail et a modifié ses directives opérationnelles en conséquence, pour une plus grande précision dans l'établissement des allocations de poisson. Les changements ont fait l'objet de discussions avec les groupes d'intérêts de la région avant d'être inclus dans le plan de pêche des Nisga'a pour l'année 2001.

En 2001, le Programme des pêches des Nisga'a a fait un recensement hydroacoustique des taux d'échappement de saumons roses et de saumons kétas dans la rivière Ksi X-anmas. Une étude des taux d'échappement de saumons quinnats et de saumons roses a également été effectuée au moyen de caméras vidéo sous-marines, et on a poursuivi la campagne de recensement des stocks de crabes.

Durant la période concernée par le présent compte rendu, un projet conjoint de recensement des stocks de saumon arc-en-ciel a été exécuté et financé par le gouvernement Nisga'a Lisims et la Colombie-Britannique. Le recensement, effectué par la technique du tourniquet, a permis d'établir l'effectif de la remonte d'été pour la Nass. La

Colombie-Britannique a modifié ses permis de pêche récréative en fonction des dispositions contenues dans l'Accord définitif Nisga'a et a contribué pour un montant de 13 000 dollars à l'étude de faisabilité de la récolte de la rogue de hareng sur varech dans la Nass.

La gestion coopérative de la ressource n'a pas été restreinte aux trois signataires de l'Accord : dans le cadre d'une initiative Canada-États-Unis, la Nation Nisga'a a participé aux discussions techniques concernant le recensement du saumon rouge de la frontière nord. Les résultats de l'analyse conjointe des résultats ont permis aux deux pays de se doter d'une politique commune de recensement et d'évaluation du saumon rouge.

Développement de nouveaux produits

L'établissement de partenariats stratégiques avec des intérêts de l'extérieur est une priorité pour le Programme des pêches des Nisga'a. En 2000, le GNL a conclu une alliance avec la Canadian Fishing Company (Canfisco), pour la transformation du poisson destiné aux marchés. La Canfisco a fourni le personnel, les bacs à poisson et le savoir-faire. Au début de 2001, 5 % des captures annuelles étaient transformées en produits à valeur ajoutée, notamment en filets de saumon rouge sauvage portant le label spécial nisga'a.

Lisims Fisheries Conservation Trust

Le gouvernement Nisga'a Lisims a à cœur de préserver la qualité et la productivité de l'écosystème aquatique, pour le plus grand bénéfice des



générations futures. Pour cela, le GNL observe les normes les plus strictes dans le domaine de la conservation et de la protection de l'environnement. Le respect de cet engagement est assuré en partie par le biais du Lisims Fisheries Conservation Trust.

Géré par des administrateurs qui sont nommés par le GNL et le Canada, le Trust a pour objet de promouvoir la conservation et la protection des espèces de poisson du bassin de la Nass, de favoriser la gestion durable et la restauration du bassin et de l'habitat faunique, et de promouvoir la participation des Nisga'a aux actions de protection des ressources halieutiques, pour le plus grand bénéfice des Canadiens.

Programme de crédit au développement

Le gouvernement Nisga'a Lisims a conclu une entente pour la gestion d'un fonds d'emprunt avec la société Tricorp, établissement de crédit spécialisé dans les prêts aux Premières nations, dans le but de fournir des capitaux de développement aux pêcheurs nisga'a qui sont titulaires de permis de pêche du ministère des Pêches et des Océans. Cette nouvelle initiative permettra aux pêcheurs nisga'a de bénéficier d'une source de financement additionnelle sous forme de prêts à faible taux d'intérêt et de radiation partielle de la dette contractée pour le financement des coûts initiaux d'établissement et d'exploitation. Cette entente ouvre de nouvelles opportunités aux pêcheurs commerciaux nisga'a. Signalons qu'au cours de la période concernée par le présent compte rendu, soixante-trois pêcheurs nisga'a ont bénéficié du programme.

Production d'énergie hydroélectrique

Conformément à l'Accord définitif Nisga'a, la Nation Nisga'a est habilitée à étudier le potentiel d'énergie hydroélectrique des cours d'eau (hormis la Nass) qui traversent en tout ou en partie les terres nisga'a. Maintenant que la question du titre de propriété est réglée, on peut commencer à explorer le potentiel énergétique de la région.

Comme dans la plupart des autres régions de la Colombie-Britannique, les cours d'eau qui traversent les terres nisga'a ont un important potentiel énergétique. Au cours de l'année visée par le présent document, le gouvernement Nisga'a Lisims et une compagnie d'électricité de Vancouver ont entrepris de faire des relevés hydrologiques, dans le but d'aménager des petites centrales hydroélectriques sur les cours d'eau du bassin de la Nass, à l'intérieur et à l'extérieur du territoire nisga'a.

La production d'énergie hydroélectrique serait très utile pour le développement économique des Nisga'a. Avec une plus grande capacité énergétique, les communautés nisga'a seraient beaucoup mieux placées, d'une part, pour attirer les investissements dans la vallée de la Nass et, d'autre part, pour assurer leurs besoins énergétiques et négocier la revente de leurs excédents « écoénergétiques » au réseau provincial.



Melvin Stevens, 47 ans
Clan du loup

Directeur, Laxgalt'sap
Forest Corporation.
Interviewé au site de triage
de Laxgalt'sap.

Les choses sont en train de changer, petit à petit. Lentement mais sûrement. Ce qui est certain, c'est que le traité n'est pas un contrat de garantie — c'est un contrat d'opportunité. Cela dit, les opportunités ne nous seront pas servies sur un plateau d'argent. On n'a rien pour rien : c'est la réalité du monde actuel. Ceux qui croient qu'on nous a fait un cadeau seront fort déçus.

La Laxgalt'sap Forest Corporation est une compagnie autochtone dont le conseil de direction est une entité complètement séparée du gouvernement de village. L'entreprise existait avant le traité, mais depuis l'avènement de celui-ci nous avons beaucoup plus d'opportunités. Avant le traité, nous ne pouvions engager nos propres entrepreneurs. Maintenant, la plus grande partie du travail se fait par des entrepreneurs nisga'a. C'est un changement positif. Les Nisga'a ont un meilleur contrôle de leurs ressources, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Nous ne sommes pas confinés au marché canadien, mais il faut savoir que nous sommes soumis aux mêmes règles que tout le monde en ce qui concerne les ressources. Grâce au traité, nous pouvons exporter une partie de notre bois sur les marchés d'Asie : au Japon, en Corée, en Chine, etc. Nous avons aussi des clients locaux dans le domaine de la lutherie, par exemple Timbertone. Ils apprécient particulièrement notre épinette blanche.

Notre entreprise n'a pas encore de tenure à long terme. C'est l'un de nos objectifs — ainsi que la possibilité d'avoir une usine de fabrication de produits à valeur ajoutée. Tout cela n'aurait pas été possible avant le traité, mais maintenant ça l'est. Seulement, il faut aller chercher les opportunités — ce ne sont pas elles qui vont venir vers nous.

Tout ira bien à condition que le gouvernement soit à l'écoute des gens. Ce sont eux qui savent. Cela dit, nous n'en sommes qu'à la deuxième année d'application du traité. C'est à peine si nous avons amorcé la première phase du processus; notre gouvernement n'a même

pas terminé son premier mandat. Il faut du temps pour tout aplanir, pour que tout baigne dans l'huile. Entre-temps, nous allons continuer de travailler, essayer de développer notre entreprise et faire en sorte que la plupart des gens de la communauté aient du travail.

J'aimerais que Laxgalt'sap Forest Corporation devienne l'une des principales entreprises du Nord de la province. Pas seulement de la vallée de la Nass. Nous employons actuellement trente personnes : des Nisga'a et des gens d'ailleurs. Qu'importe leur origine, s'ils font du bon travail ? Ce qui est sûr, c'est que s'il n'y avait pas de traité, il n'y aurait de travail pour personne.

Cela dit, même avec un traité, nous devons agir et ne rien tenir pour acquis, sinon nous continuerons comme avant d'être une communauté qui sommeille. Une opportunité n'est jamais qu'une opportunité. Il faut savoir en profiter et la faire fructifier.

« ... le traité n'est pas un contrat de garantie
— c'est un contrat d'opportunité. »

